

Envoi : 21/05/2019

Réception par le Préfet : 21/05/2019

Publication : 24/05/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-5-6-7

Séance du vendredi 17 mai 2019

MODIFICATION DES STATUTS DES SYNDICATS MIXTES DE RIVIÈRES ET RENONCIATION À LEUR TRANSFORMATION CONCOMITANTE EN ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DE L'EAU (EPAGE) ; MODIFICATION DES STATUTS DE L'EPAGE LARGUE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. FERRARI, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme BOHN donne procuration à Mme HELDERLE.
M. GRAPPE donne procuration à Mme PAGLIARULO.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
Mme JENN donne procuration à Mme MULLER.
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.
M. MUNCK donne procuration à M. WITH.
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER.

ABSENTE :

Mme MILLION.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU les statuts des syndicats mixtes de rivières existants,

- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-7-6-4 du 21 décembre 2017 relative à la modification des statuts des syndicats mixtes de rivières et leur transformation en établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE),
- VU la délibération du Comité de Bassin Rhin-Meuse n° 2018/19 du 7 décembre 2018,
- VU le courrier du Président du SyMBI au Préfet coordonnateur de bassin du 23 janvier 2019,
- VU le courrier du Président de l'EPAGE Largue du 11 décembre 2018,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de vie en date du 22 mars 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- CONFIRME l'accord du Département sur le projet de périmètre de fusion des syndicats présenté dans le rapport ci-joint et en annexe 1,
- CONFIRME l'accord du Département sur l'extension de périmètre des syndicats présenté dans le rapport ci-joint et en annexe 1,
- APPROUVE les statuts des syndicats mixtes de rivière issus des fusions et extensions précitées, annexés à la présente délibération, statuts qui ont vocation à entrer en vigueur courant 2019, après validation par les membres concernés et intervention des arrêtés préfectoraux correspondants,
- RENONCE à leur transformation concomitante en EPAGE, et abroge en conséquence la délibération n° CD-2017-7-6-4 du 21 décembre 2017 mais uniquement en tant qu'elle s'était prononcée en faveur de cette transformation,
- DECIDE à l'unanimité de ne pas désigner au scrutin secret les représentants du Départements pour siéger au sein des syndicats mixtes listées ci-dessous,
- DESIGNNE pour chaque syndicat mixte un Conseiller départemental titulaire et un Conseiller départemental suppléant pour chaque canton concerné par le périmètre de cette structure,

Syndicat mixte concerné	Canton	Titulaires	Suppléants
Fecht Amont	WINTZENHEIM	Monique MARTIN	Lucien MULLER
	COLMAR 1	Martine DIETRICH	Yves HEMEDINGER
Fecht Aval et Weiss	WINTZENHEIM	Lucien MULLER	Monique MARTIN
	COLMAR 1	Martine DIETRICH	Yves HEMEDINGER
	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	Pierre BIHL	Emilie HELDERLE

Lauch	GUEBWILLER	Alain GRAPPE	Karine PAGLIARULO
	CERNAY	Pascal FERRARI	Annick LUTENBACHER
	WITTENHEIM	Pierre VOGT	Marie-France VALLAT
	WINTZENHEIM	Lucien MULLER	Monique MARTIN
Thur amont	CERNAY	Annick LUTENBACHER	Pascal FERRARI
Thur aval	WITTENHEIM	Pierre VOGT	Marie-France VALLAT
	ENSISHEIM	Michel HABIG	Betty MULLER
Doller	MASEVAUX	Fabienne ORLANDI	Rémy WITH
	CERNAY	Annick LUTENBACHER	Pascal FERRARI
	KINGERSHEIM	Josiane MEHLEN-VETTER	Vincent HAGENBACH
	MULHOUSE 1	Catherine RAPP	Alain COUCHOT
	MULHOUSE 2	Philippe TRIMAILLE	Fatima JENN
Ill	ALTKIRCH	Sabine DREXLER	Nicolas JANDER
	SAINT-LOUIS	Max DELMOND	Pascale SCHMIDIGER
	BRUNSTATT	Bernadette GROFF	Daniel ADRIAN
	MULHOUSE 1	Catherine RAPP	Alain COUCHOT
	MULHOUSE 2	Philippe TRIMAILLE	Fatima JENN
	MULHOUSE 3	Lara MILLION	Marc SCHITTLY
	RIXHEIM	Patricia BOHN	Marc MUNCK
	WITTENHEIM	Marie-France VALLAT	Pierre VOGT
	ENSISHEIM	Michel HABIG	Betty MULLER
	COLMAR 2	Brigitte KLINKERT	Eric STRAUMANN
	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	Pierre BIHL	Emilie HELDERLE
Canaux Plaine du Rhin	RIXHEIM	Marc MUNCK	Patricia BOHN
	ENSISHEIM	Betty MULLER	Michel HABIG
	COLMAR 2	Eric STRAUMANN	Brigitte KLINKERT
Sundgau Oriental	SAINT-LOUIS	Pascale SCHMIDIGER	Max DELMOND
	BRUNSTATT	Daniel ADRIAN	Bernadette GROFF
	RIXHEIM	Marc MUNCK	Patricia BOHN

- AUTORISE l'adhésion de la commune de LEVONCOURT à l'EPAGE Largue et APPROUVE les modifications statutaires proposées par le comité syndical compétent tenant principalement en la modification de règles de représentation au sein du comité syndical et du bureau, surlignées en jaune dans le projet de statuts modifiés joint en annexe,
- AUTORISE la Présidente du Conseil départemental à effectuer toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité